

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2017**ACTIF***(en milliers d'euros)*

	Note	30 septembre 2017			31 mars 2017
		BRUT	AMORT / PROV	NET	NET
Immobilisations incorporelles	4	12	7	5	5
Immobilisations corporelles IFRS	5	3 780	-	3 780	4 383
Immobilisations financières	6	30	-	30	30
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		3 822	7	3 815	4 418
Impôts différés actif	19	-	-	-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		3 822	7	3 815	4 418
Avances et acomptes		-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	7	322	268	53	55
Immobilisations destinées à être cédées	5	-	-	-	180
Autres créances	8	559	-	559	273
Placements Financiers	9	-	-	-	-
Disponibilités	9	1 330	-	1 330	787
Compte de régularisation actif	10	10	-	10	13
TOTAL ACTIF COURANT		2 220	268	1 951	1 307
TOTAL ACTIF		6 042	276	5 767	5 725

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Heider 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2017**PASSIF***(en milliers d'euros)*

	Note	30 septembre 2017	31 mars 2017
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		3 222	3 620
Résultat exercice consolidé		-1	-398
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	11	5 302	5 303
Provisions pour risques et charges	12.1	18	16
Provisions engagements retraite	12.2	0	7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		18	23
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	19	141	139
EMPRUNTS		0	0
TOTAL PASSIF NON COURANT		5 462	5 465
Dettes d'exploitation		113	154
Dettes diverses		191	105
TOTAL PASSIF COURANT	13	305	260
TOTAL PASSIF		5 767	5 725

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2017*(en milliers d'euros)*

	Note	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Chiffre d'affaires net		0	0
Régularisation Chiffres d'affaires		0	0
Production stockée		0	0
		0	0
Reprise s/amortissements et provisions	16	9	94
Transferts de charges		0	0
Autres produits	15	9	8
TOTAL PRODUITS		17	101
Achats consommés		1	3
Autres achats et charges externes		95	149
Impôts et taxes		68	64
Frais de personnel		305	184
Dotation aux amortissements		0	2
Dotation aux provisions		2	12
Autres charges		0	0
TOTAL CHARGES		471	414
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT		-454	-313
Plus ou moins values de cession d'immobilisation	17.1	462	37
Dotation/reprise nette aux provisions pour risques et charges		0	0
Variation de valeur des immeubles de placement	5	0	110
Produits non courants		0	0
Charges non courantes		12	5
RESULTAT D'EXPLOITATION NON COURANT		449	142
RESULTAT FINANCIER		6	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		2	-171
Reprise de provision pour actif en cours de cession		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		2	-171
Impôts sur les bénéfices / Exit Taxe	19.1	0	0
Provision pour impôts différés (variation)	19.2	-3	28
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		-1	-143
RESULTAT REVENANT AUX ACTIONNAIRES EN EUROS PAR ACTION			
- Résultat de base par action (part du groupe)		-3.50 €	-1.26 €
- Résultat dilué par action (part du groupe)		-3.50 €	-1.26 €
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		0	0
RESULTAT GLOBAL		-1	-143

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2017*(en milliers d'euros)***Variation des capitaux propres au 31 mars 2017**

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise	Total part du groupe
Capitaux propres au 01/04/2016	4 584	-	4 311	(690)	(2 503)	5 702
Affectation du résultat n-1			(690)	690		-
Autres						-
Résultat net de la période				(398)		(398)
Capitaux propres au 31/03/2017	4 584	-	3 621	(398)	(2 503)	5 303

Variation des capitaux propres au 30 septembre 2017

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise	Total part du groupe
Capitaux propres au 01/04/2017	4 584	-	3 621	(398)	(2 503)	5 303
Affectation du résultat n-1			(398)	398		-
Autres						-
Résultat net de la période				(1)		(1)
Capitaux propres au 30/09/2017	4 584	-	3 223	(1)	(2 503)	5 302

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Heider 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 017
(en milliers d'euros)

<u>Flux de Trésorerie liés à l'activité</u>	30.09.2017	31.03.2017
Résultat net des sociétés intégrées	(1)	(398)
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie	(473)	(420)
Variation des amortissements	-	3
Variation des provisions	(5)	(47)
Variation des provisions sur actif	(9)	(84)
Variation des impôts différés	3	(35)
Plus ou moins-values de cession	(462)	(237)
Variation de la valeur des immeubles de placement	-	(20)
Résultat brut d'exploitation	(474)	(818)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(228)	559
Capacité d'autofinancement	(702)	(259)
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité		
Frais et Produits financiers		-
Dividendes reçues des sociétés mises en équivalence	-	-
Impôts sur les sociétés hors impôts sur les plus value de cession	-	2
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(702)	(257)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Cession d'immobilisations	1 245	951
Cession des immobilisations financières	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 245	951
Remboursement d'emprunts	-	-
Prêts et dépôts	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentations de capital en numéraire	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-
Variation de trésorerie par les Flux	543	694
Trésorerie d'ouverture	787	93
Trésorerie de clôture	1 330	787

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2017**PREAMBULE**

Depuis l'exercice de 15 mois du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010 (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009), l'exercice social de la société d'une durée de 12 mois commence le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Les comptes consolidés du semestre clos le 30 septembre 2017 ont été très exceptionnellement arrêtés par le Directoire le 13 septembre 2018 et ont été examinés par le Conseil de surveillance le 11 octobre 2018.

NOTE N° 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**1.1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes consolidés semestriels du groupe F.S.D.V. au 30 septembre 2017 ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le groupe a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

1.1.1 – Méthodes d'évaluation des actifs corporels :

Dans le cadre de la 1^{ère} adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la d'évaluation.

Depuis la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, effective le 3 juillet 2009, la totalité des actifs immobiliers de la société sont considérés comme « Immeubles de Placement », et sont évalués selon le modèle de la juste valeur conformément à la possibilité offerte par l'IAS 40 au titre des normes IFRS.

1.1.2 – Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Les indemnités de départ en retraite (norme IAS 19 révisée) ont donné lieu jusqu'au 31 mars 2017 à la constitution d'une provision résultant du calcul de la valeur actuelle nette de ces prestations futures.

La seule personne concernée ayant fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre 2017, le montant existant a été réintégré dans les résultats semestriels.

1.2 - METHODES DE CONSOLIDATION

1.2.1 - La consolidation a été effectuée sur la base des situations semestrielles arrêtées au 30 septembre 2017.

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

1.2.2 - Retraitement des comptes sociaux.

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :
 - des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents ;
 - des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.

L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers, ce qui entraîne la reconnaissance de passifs d'impôts différés.

L'incidence fiscale des reports déficitaires, compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochains exercices, n'est pas constatée en impôts différés actif.

1.2.3 - Les Lois de Finances n° 2011 – 1117 du 19 septembre 2011 et 2012 – 1509 du 29 décembre 2012 ont introduit des éléments nouveaux en matière d'Impôts Différés Passif, qui font l'objet d'un développement aux notes 1.8. et 19.2.

1.3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles représentent la valeur des marques appartenant à la société.

1.4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.4.1 - Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IAS 40 – note 1.1.1), les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle elles se produisent ;
- à leur valeur d'acquisition pour les autres immobilisations corporelles.

1.4.2 - Les biens immobiliers ne font pas l'objet d'amortissement. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie moyenne suivantes

Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans

1.4.3 - Les immobilisations dont la vente est considérée comme hautement probable à la clôture de l'exercice sont présentées en Actif courant sous une rubrique distincte intitulée « Immobilisations destinées à être cédées » - voir Note n° 1.9 de l'annexe.

1.5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées essentiellement de prêts et de dépôts et cautionnements.

Les prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

1.6 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES

Ils sont valorisés à leur valeur nominale et sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur fait apparaître un risque de non-règlement.

1.7 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

1.8 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES

1.8.1 - L'impôt sur les bénéfices correspond à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'une intégration fiscale avec effet du 1^{er} avril 2010. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la du report variable, laquelle ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation (voir Note n° 1.2.2).

1.8.2 - Impôts Différés Passif

L'application de :

- L'article 2 de la loi de finances rectificative n° 2011-1117 du 19 septembre 2011 en plafonnant à 1.000.000 € plus une quote-part des déficits reportables et de,

- L'article 24 de la loi de finance de 2013 en abaissant à 50% le plafond d'imputation des déficits reportables au-delà de 1.000.000 €,

peuvent entraîner, en cas de réalisation de plus-values de cession significatives sur un exercice, le paiement d'un impôt sur les sociétés, nonobstant l'existence de déficits reportables. Cette réglementation fiscale particulière conduit **dans l'hypothèse d'une éventuelle cession de certains biens immobiliers de F.S.D.V., à ne constater qu'une partie des Impôts Différés Passif pourrait ne pas être couverte immédiatement** par le montant des Impôts Différés Actif sur Déficit reportables et en conséquence, **par mesure de prudence, à ne reconnaître au passif que cette fraction d'impôt différé.**

Ce point est détaillé en note 19.2.

1.9 – PRESENTATION AU BILAN DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES

En cas d'existence à la clôture des comptes d'un compromis de vente ou de tout document équivalent et d'une certitude quant au financement par l'acquéreur, les immobilisations concernées sont transférées au poste « Immobilisations destinées à être cédées » pour leur prix de cession, les plus ou moins-values alors dégagées étant intégrées dans le résultat de la période.

1.10 – MODIFICATIONS APORTEES AUX METHODES COMPTABLES

Aucun changement de comptable n'est intervenu au cours de la période.

NOTE N° 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 - SOCIETE CONSOLIDANTE

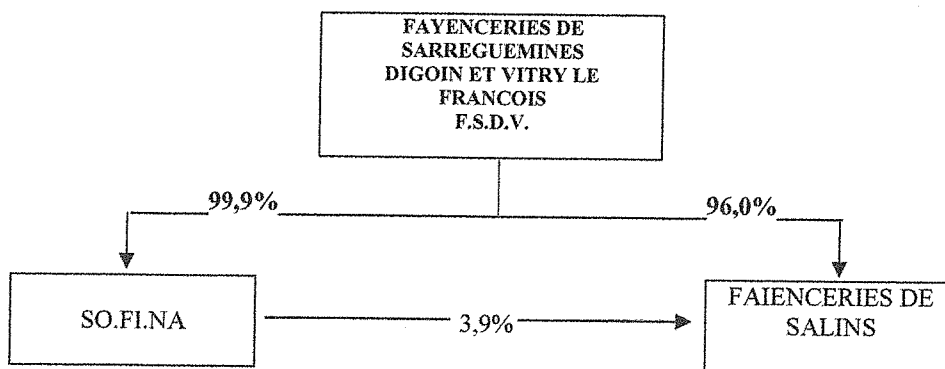
NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	5, rue du Helder 75009 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG

2.2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	625 480 223	99,76%	IG
SOFINA	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	302 220 652	99,81 %	IG

IG = Intégration globale

2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 30 SEPTEMBRE 2017



2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016-2017 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

3.1 – CESSIONS IMMOBILIERES

Les cessions immobilières de la période ont porté sur :

- 1 maison ouvrière à Sarreguemines (57) et 1 petit immeuble à Digoïn (71) pour une valeur totale de 180 K€. Le classement de ces 2 actifs en immobilisations destinées à être cédées au 31 mars 2017 n'a dégagé aucune plus ou moins-value sur le semestre.
- 1 maison ouvrière et 5 terrains à Sarreguemines (57) pour une valeur totale de 1 065 K€ pour une plus-value de 462 K€.

Aucun compromis de vente n'a été signé sur le semestre clos au 30 septembre 2017.

3.2 – SITE DE L'ANCIENNE FAÏENCERIE

Après :

- la décision conjointe des représentants de la Municipalité de Sarreguemines et des dirigeants de la société quant à une cession globale des 29,60 hectares du site industriel, à l'état de friches, et des terrains avoisinants pour un montant de 2 800 000 € HT intervenue en décembre 2016
- l'information en juin 2017 selon laquelle l'acquisition serait réalisée par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL),

la période a été marquée par de lentes avancées sur le projet d'acte initial, dont de nombreuses dispositions étaient susceptibles d'engager ultérieurement la responsabilité de F.S.D.V.

De plus, l'EPFL tardait à prendre position sur la demande de F.S.D.V. d'assujettir cette vente à la TVA, s'agissant de friches industrielles et de terrains classés en terrains à bâtir, disposition qui n'était pas prévue dans le projet d'acte initial.

3.3 – COMPTABILITE DU GROUPE

Le changement de Cabinet d'Expertise Comptable, à la suite de la constatation de l'absence de fiabilité du précédent, s'avère être une décision positive.

Cependant :

- les difficultés à reprendre le fichier des immobilisations, tant en valeurs comptables qu'en normes IFRS – l'ancien Cabinet n'ayant pas, malgré les mises en demeure faites, restitué le fichier qui lui avait été confié,
- le temps pour rattraper le retard dans la saisie des écritures comptables apporté par cet ancien Cabinet,
- et, enfin le temps consacré par les dirigeants de la société à l'avancée de la cession du site des Faïenceries,

expliquent que le retard apporté à l'arrêté des comptes semestriels du Groupe n'ait pu être totalement résorbé au 30 septembre 2017.

3.4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DU SEMESTRE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2017 ET PERSPECTIVES D'AVENIR

3.4.1 – CONTROLE DE TVA

A la suite :

- d'une demande de remboursement de crédit de TVA déposée en juin 2016
- du remboursement de ce crédit en décembre 2016 à hauteur de 336 K€,

F.S.D.V. était informée en janvier 2018 d'un contrôle de TVA portant sur les exercices 2015, 2016 et 2017.

Le contrôle s'est achevé en juin 2018 sans rectification ni demande de remboursement.

3.4.2 – CESSIION DU SITE DES FAÏENCERIES

- a. Pendant toute la période postérieure au 30 septembre 2017, de nombreux échanges et propositions de rédaction circulaient entre les Notaires, la société F.S.D.V., les dirigeants de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine d'une part, la Municipalité de Sarreguemines d'autre part, afin de parvenir à l'établissement d'un acte de vente acceptable par les deux parties et dans lequel les intérêts de F.S.D.V. soient protégés.

Une ultime réunion entre toutes les parties prenantes en mai 2018 permettait de mettre un point final à la rédaction de l'acte de vente.

- b. La position de l'Administration fiscale prise en juin 2018, confirmant l'assujettissement de F.S.D.V. à la TVA et l'absence de rectification sur les opérations des exercices précédents emportait l'adhésion de l'EPFL quant au fait d'assujettir à la TVA la cession du site des Faïenceries.

L'acte de vente définitif du site était signé le 20 juillet 2018 pour un montant de 2 800 000 € HT, soit 3 360 000 € TTC, les fonds étant versés en août 2018.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2017

ACTIF

NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'Euros	31.03.2017	Augmentations	Diminutions	30.09.2017
• ETUDE VALORISATION SITE FAÏENCERIES	1	-	-	1
• CONCESSIONS ET DROITS	5	-	-	5
• AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6	-	-	6
VALEURS BRUTES	12	-	-	12
AMORTISSEMENTS	7	-	-	7
VALEURS NETTES	5	-	-	5

NOTE N° 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur au 31.03.2017 (IFRS)	Acquisitions Cessions	Réévaluat°/ Dépréciat°	Transfert (Val. IFRS)	Valeur au 30.09.2017 (IFRS)	Valeur de cession des biens cédés
<u>1. Terrains et constructions</u>						
. à Sarreguemines	3 667	-603	-	-	3 064	1 065
. à Vitry le François	526	-	-	-	526	
. à Digoïn	190	-	-	-	190	
. à Salins	-	-	-	-	-	
S/T terrains et constructions	4 383	-603	-	-	3 780	1 065
<u>2. Autres immobilisations corporelles</u>	-		-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	4 383	-603	-	-	3 780	1 065
<u>3. Immobilisations destinées à être Cédées (1)</u>						
. Cession et revalorisations maisons ouvrières	180	-180	-	-	-	180

(1) – Voir note 1.9 – Présentation au bilan des Immobilisations destinées à être cédées.

NOTE N° 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.03.2017	Augmentation	Diminution	30.09.2017
PRETS	0	-	-	0
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	30	-	-	30
VALEURS BRUTES	30	-	-	30
(DEPRECIATIONS)	(0)	-	-	(0)
VALEURS NETTES	30	-	-	30

NOTE N° 7 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Analyse du poste Clients et des provisions correspondantes

En K€	Au 31 mars 2017			Variation		Au 30 septembre 2017		
	Créance	Prov.	Créance nette	Créance	Prov.	Créance	Prov.	Créance nette
SB CERAMIC (ex Lecico France)	260	(217)	43	-	-	260	(217)	43
Faïence et Cristal de France	6	(5)	1	-	-	6	(5)	1
Sarreguemines Vaisselle	49	(41)	8	-	-	49	(41)	8
Dudson French Holding	10	(9)	1	(10)	9	-	-	-
Autres	7	(5)	2	-	-	7	(5)	2
TOTAL	332	(277)	55	(10)	9	322	(268)	53

NOTE N° 8 - AUTRES CREANCES

En milliers d'Euros	31.03.2017	VARIATION NETTE	30.09.2017
AUTRES CREANCES	273	286	559 (1)
TOTAL	273	286	559

- (1) Le solde des Autres créances est principalement constitué des éléments suivants :
- a. Solde sur cession du terrain de Vitry pour 166 K€
 - b. Solde sur cession de trois terrains à Sarreguemines pour 255 K€
 - c. TVA pour 102 K€

NOTE N° 9 – TRESORERIE

En milliers d'Euros	31.03.2017	VARIATION NETTE	31.03.2017
PLACEMENTS FINANCIERS			
DISPONIBILITES	787	543	1 330
TOTAL	787	543	1 330

NOTE N° 10 - COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

En milliers d'Euros	31.03.2017	30.09.2017
Autres charges comptabilisées d'avance	13	10

PASSIF

NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'Euros	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 31.03.2016	150.250	4.583	3 222	7 805
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ①		(2 503)	(2.503)
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 31.03.2017	113 691	4 583	719	5 303
Reprise provision réglementée				
RESULTAT DE LA PERIODE			(1)	(1)
SITUATION NETTE AU 30.09.2017	113 691	4 583	718	5 302

① Se répartissant en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

NOTE N° 12 – PROVISIONS

NOTE N° 12.1 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'Euros	31.03.2016	Dotation (1)	Reprise (1)	30.09.2017
CONTENTIEUX	16	2		18
CHARGES				
TOTAL (1)	16			18

NOTE N° 12.2 - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En milliers d'Euros	31.03.2017	Dotation	Reprise	30.09.2017
ENGAGEMENT RETRAITE	7	-	7	-

La seule personne concernée ayant fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre 2017, la provision a été reprise et consommée à cette date.

NOTE N° 13 – PASSIF COURANT

En milliers d'Euros	31.03.2017	VARIATION NETTE	30.09.2017
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	154	(41)	113
DETTES FISCALES ET SOCIALES	96	87	183
AUTRES DETTES ET DIVERS	9	(1)	8
	260	45	305

NOTE N° 14 - ENGAGEMENTS HORS BILANS

En milliers d'Euros	31.03.2017	Annulation	Nouveau	30.09.2017
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES	0	-	-	0
CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES	0	-	-	0

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDES HORS TAXES ET AUTRES PRODUITS

(En K€)	du 01.04.2017 au 30.09.2017	du 01.04.2016 au 31.03.2017	Variation	
	A	B	Montant A/B	% B
Chiffre d'affaires consolidé	-	-		
Autres produits	9	13		
Total	9	13		

Les autres produits correspondent principalement aux loyers perçus sur les maisons occupées non encore cédées.

NOTE N° 16 – DOTATIONS ET REPRISES / AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION

En milliers d'Euros	<u>31.03.2017</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises / Sorties immobilisat°</u>	<u>30.09.2017</u>
1. <u>Amortissements (net)</u>	7	-	-	7
2. <u>Provisions</u>				
. Clients	277	-	(9)	268
. Risques et charges	16	2	-	18
. Engagements de retraite	7	-	(7)	-
Total Provisions	300	2	(16)	286

La reprise de provision pour engagement de retraite a été déduite des frais de personnel au compte de résultat consolidé.

NOTE N° 17 - RESULTAT NON COURANT

Le résultat non courant est bénéficiaire de **449 K€** et s'analyse principalement comme suit :

17.1 – Plus-value sur cessions d'actifs immobiliers

. Prix de cession (1)	1 245 K€
. Valeurs IFRS au 31 mars 2017 (1)	(783) K€
. Plus-values de cessions au 30 septembre 2017	462 K€

(1) Dont 180 K€ de produits sur immobilisations réévaluées au 31 mars 2017

17.2 – Variation de valeur des immeubles de placement

Aucune variation de valeur des immeubles de placement n'est constatée au 30 septembre 2017.

NOTE N° 18 IMPOTS SUR LES BENEFICES

18.1 - F.S.D.V. a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1^{er} janvier 2000, renouvelé les 1^{er} janvier 2005, 1^{er} avril 2010 et 1^{er} avril 2015).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1.2.2).

Les Impôts Différés Actif et Impôts Différés Passif font l'objet d'une compensation et n'apparaissent donc pas au bilan consolidé lorsqu'ils sont de même montant.

NOTE N° 19 - IMPOTS DIFFERES

19.1 - Montant des reports déficitaires en intégration fiscale.

Montants cumulés au 31 mars 2017 des déficits ordinaires en intégration fiscale : **21 M€**

19.2 – Incidence des Lois de Finances n° 2011-1117 du 19 septembre 2011 et 2012-1509 du 29 décembre 2012.

Comme mentionné dans les notes 1.2.3 et 1.8, ces Lois de Finances ont une incidence sur le montant des Impôts Différés Passif.

En effet, un bien immobilier propriété de F.S.D.V. a une valeur vénale (normes IFRS) dépassant de plus de un million d'euros (1.000.000 €) sa valeur nette comptable. Dans l'hypothèse d'une cession en totalité de ce bien, le plafonnement du report en avant des déficits reportables à 1.000.000€ majoré de 50% du solde de la plus-value fiscale trouverait application. Ce terrain, dénommé « Usine et Ferme » est celui sur lequel est située l'ancienne exploitation du site de Sarreguemines.

La différence entre sa valeur vénale (norme IFRS) et sa valeur comptable conduirait à constater, en cas de cession de la totalité du terrain, une plus-value actuellement estimée à 2.009 K€ dans les comptes consolidés.

Le plafonnement du Report en avant des déficits conduit, par prudence, à laisser apparaître au bilan un poste Impôts Différés Passif non couvert par les actifs sur déficits reportables existants calculé comme suit :

• Plus-value latente		2 009 K€
• Plafonnement du report en avant (1 ^{ère} étape)		(1 000) K€
	Sous-total :	1 009 K€
• Plafonnement du report en avant (2 nd e étape)		
	1.009 K€ x 50% :	(504) K€
• Plus-value latente imposable		504 K€
• Impôts différés à comptabiliser		
	504 K€ * 28% :	141 K€

IMPOTS DIFFERES ACTIF

s/engagement de retraite 0 K€

IMPOTS DIFFERES PASSIF

s/estimation en juste valeur des actifs immobiliers 141 K€

soit un Impôt Différé Passif net de **141 K€** (-3 K€ par rapport au 31 mars 2017).

NOTE N° 20 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

En milliers d'Euros	30.09.2017	31.03.2017
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES CONSOLIDEES	717	79
ANNULATION DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	-	158
RETRAITEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL/SANS INCIDENCE SUR NORMES IFRS	-	-
IMPOTS DIFFERES	(3)	35
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL	7	-
DIFFERENCE PV COMPTABLE ET PV NORMES IFRS (montant net)	(722)	(697)
REEVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS	-	20
ANNULATION DOTATION AMORTISSEMENTS / PROVISION (NORME IAS 40)	-	7
DIVERS	-	-
RESULTAT CONSOLIDE	(1)	(398)

NOTE N° 21 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	Au 30.09.17	Au 31.03.17
Cadres	2	2
Employés, Agents de Maîtrise	1	1
TOTAL	3	3

NOTE N° 22 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

	1/04-30/09/2017	1/04-30/09/2016
• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	207 K€	112 K€
• Jetons de présence attribués aux membres du Conseil	- K€	- K€

NOTE N° 23 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements postérieurs à la clôture du semestre ont été exposés dans la note 3 – Faits marquants de l'exercice.

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET 562 047 605 00349

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1. CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE (1^{er} semestre exercice 2017-2018)

En milliers d'Euros	1 ^{er} Semestre 04/17 – 09/17	1 ^{er} Semestre 04/16 – 09/16	Variation	
			Montant	%
Chiffre d'affaires	0	0		
Reprise/Amortissements	9	94		
Autres produits	9	8		
TOTAL produits	18	102	NC	

Depuis la cession de la dernière usine qu'elle louait, la société ne réalise plus de chiffre d'affaires.

Ses revenus proviennent :

- de la cession des immeubles et terrains qu'elle possède (voir point 2.1 ci-après)
- des loyers perçus sur les maisons non cédées et encore occupées (autres produits).

2. FAITS MARQUANTS DU 1^{ER} SEMESTRE 2017 – 2018 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 – CESSIONS IMMOBILIERES

Les cessions immobilières de la période ont porté sur :

- 1 maison ouvrière à Sarreguemines (57) et un petit immeuble à Digoïn (71) pour 180 K€

Le classement de ces deux actifs en « Immobilisations destinés à être cédées » au 31 mars 2017 » n'a dégagé aucune plus ou moins-value sur le semestre.

- 1 maison ouvrière et 5 terrains à Sarreguemines (57) pour un montant total de 1 065 K€, dégagant une plus-value de 462 K€.

Aucun compromis de vente n'a été signé sur le semestre clos au 30 septembre 2017.

2.2 – SITE DE L'ANCIENNE FAÏENCERIE

Après :

- la décision conjointe des représentants de la Municipalité de Sarreguemines et des dirigeants de la société quant à une cession globale des 29,60 hectares du site industriel, à l'état de friches, et des terrains avoisinants pour un montant de 2 800 000 € HT intervenue en décembre 2016
- l'information en juin 2017 selon laquelle l'acquisition serait réalisée par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL),

la période a été marquée par de lentes avancées sur le projet d'acte initial, dont de nombreuses dispositions étaient susceptibles d'engager ultérieurement la responsabilité de F.S.D.V.

De plus, l'EPFL tardait à prendre position sur la demande de F.S.D.V. d'assujettir cette vente à la TVA, s'agissant de friches industrielles et de terrains classés en terrains à bâtir, disposition qui n'était pas prévue dans le projet d'acte initial.

2.3 – COMPTABILITE DU GROUPE

Le changement de Cabinet d'Expertise Comptable, à la suite de la constatation de l'absence de fiabilité du précédent, s'avère être une décision positive.

Cependant :

- les difficultés à reprendre le fichier des immobilisations, tant en valeurs comptables qu'en normes IFRS – l'ancien Cabinet n'ayant pas, malgré les mises en demeure faites, restitué le fichier qui lui avait été confié,
- le temps pour rattraper le retard dans la saisie des écritures comptables apporté par cet ancien Cabinet,
- et, enfin le temps consacré par les dirigeants de la société à l'avancée de la cession du site des Faïenceries,

expliquent que le retard apporté à l'arrêté des comptes semestriels du Groupe n'ait pu être totalement résorbé au 30 septembre 2017.

2.4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.4.1 – CONTROLE DE TVA

A la suite :

- d'une demande de remboursement de crédit de TVA déposée en juin 2016
- du remboursement de ce crédit en décembre 2016 à hauteur de 336 K€,

F.S.D.V. était informée en janvier 2018 d'un contrôle de TVA portant sur les exercices 2015, 2016 et 2017.

Le contrôle s'est achevé en juin 2018 sans rectification ni demande de remboursement.

2.4 2 – CESSION DU SITE DES FAÏENCERIES

- a. Pendant toute la période postérieure au 30 septembre 2017, de nombreux échanges et propositions de rédaction circulaient entre les Notaires, la société F.S.D.V., les dirigeants de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine d'une part, la Municipalité de Sarreguemines d'autre part, afin de parvenir à l'établissement d'un acte de vente acceptable par les deux parties et dans lequel les intérêts de F.S.D.V. soient protégés.

Une ultime réunion entre toutes les parties prenantes en mai 2018 permettait de mettre un point final à la rédaction de l'acte de vente.

- b. La position de l'Administration fiscale prise en juin 2018, confirmant l'assujettissement de F.S.D.V. à la TVA et l'absence de rectification sur les opérations des exercices précédents emportait l'adhésion de l'EPFL quant au fait d'assujettir à la TVA la cession du site des Faïenceries.

L'acte de vente définitif du site était signé le 20 juillet 2018 pour un montant de 2 800 000 € HT, soit 3 360 000 € TTC, les fonds étant versés en août 2018.

3. RESULTATS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2017

	01.04 AU 30.09.2017	01.04 AU 30.09.2016	ECART	%
A. Autres produits	9	8		
Achats + charges externes	96	152	(56)	- 36,8 %
Impôts et taxes	68	64	+ 4	+ 6,2 %
Frais de personnel	179	184	(5)	- 2,7 %
Dotation Amortissements	-	2	(2)	
B. Charges d'exploitation récurrentes	343	402	(59)	- 14,7 %
C. Résultat d'exploitation avant charges non récurrentes (C = A - B)	(334)	(394)	+ 60	- 15,2 %
D. Produits ou charges non récurrents				
Frais de personnel non récurrents	126	-	(126)	
Reprise de provisions	+ 9	+ 94	(85)	
Dotation aux provisions	(2)	(12)	+ 10	
E. Résultat courant (E = C - D)	(453)	(313)	(140)	
F. Résultat non courant				
Plus ou moins-values cessions immobilières	462	+ 37	+ 425	
Variation de valeur des biens immobiliers	-	+ 110	(110)	
Charges non courantes	(12)	(5)	(7)	
	450	142	+ 308	
G. Résultat financier	+ 6		+ 6	
H. Résultat avant impôts (G = E - F - G)	2	(171)	+ 174	
Variation provision pour impôts différés (reprise)	(3)	+ 28	+ (30)	
I. Résultat net consolidé (1^{er} semestre)	(1)	(143)	+ 142	

3.1 – Les charges d'exploitation récurrents (343 K€ au 30.09.2017 contre 402 K€ au 30.09.2016) diminuent de 59 K€ (- 14,7 %) du fait de la baisse de 56 K€ (- 36,8 %) du montant des charges externes (honoraires).

3.2 – Par contre, des frais de personnel exceptionnels (salaires et charges sociales) à hauteur de 126 K€ expliquent la diminution du résultat courant dont la perte s'élève à - 453 K€ au 30.09.2017 contre - 313 K€ au 30.09.2016.

Ces frais exceptionnels ont pour origine :

- pour 50 % le montant du préavis non effectué et des indemnités de départ du précédent Directeur Général
- pour les autres 50 % une prime de retour majorée des charges sociales versée au nouveau Directeur Général.

3.3 - Compte tenu essentiellement des plus-values, à hauteur de 462 K€, réalisées sur la cession des biens immobiliers (voir point 2.1), le résultat net consolidé du 1^{er} semestre est à l'équilibre (perte de 1 K€), contre un déficit de - 143 K€ au 30.09.2016, semestre au cours duquel le montant des plus-values sur cessions et d'augmentation de valeur des biens immobiliers sous compromis avait plafonné à la somme de 147 K€.

3.4 – En l'absence de cession de biens immobiliers au 2^{ème} semestre de l'exercice, le résultat consolidé au 31 mars 2018 sera déficitaire, du même ordre que celui réalisé au 31 mars 2017 (- 398 K€).

4. SITUATION FINANCIERE

4.1 – Le montant des capitaux propres du Groupe – hors actions d'autocontrôle – s'élève au 30 septembre 2017 à **5 302 K€**, soit **46,635 € / action**, stable par rapport à la valeur au 31 mars 2017 (**46,644 K€ / action**), contre une valeur de **48,887 € / action** au 30 septembre 2016.

4.2 - Les principaux ratios de la situation financière consolidée au 30 septembre 2017 sont les suivants :

(en K€)	30.09.2017	31.03.2017	30.09.2016
A. Disponibilités et placements	1 330	787	239
B. Dettes financières (engagements de retraite inclus)	-	7	7
C. Trésorerie nette de dettes	1 330	780	232

Ces ratios montrent une nouvelle amélioration nette de trésorerie de 550 K€ depuis le 31 mars 2017 résultant de rentrées de trésorerie du fait des cessions de biens immobiliers, supérieures aux dépenses liées aux charges courantes de fonctionnement.

LE DIRECTOIRE

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DICOIN & VITRY-LE-FRANCOIS**

Période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

Saint-Honoré HK&A

Société par actions simplifiée au capital
de 37 000 euros
Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie
Régionale de Paris
140, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

PROCOMPTA

Société par actions simplifiée au capital
de 560 000 euros
Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie
Régionale de Besançon
Valparc - 6, rue de Franche Comté
BP 2058
25 046 Besançon Cedex

Saint-Honoré BK&A

Société par actions simplifiée au capital
de 37 000 euros
Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie
Régionale de Paris
140, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

PROCOMPTA

Société par actions simplifiée au capital
de 560 000 euros
Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie
Régionale de Besançon
Valparc - 6, rue de Franche Comté
BP 2058
25 046 Besançon Cedex

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

Période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS**

SA au capital de 4 582 625 €
5, rue du Helder
75009 Paris

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2.III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS, relatifs à la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 -- norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

En application de la loi, en raison des reports successifs de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2017, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Paris et à Besançon, le 12 octobre 2018

Les commissaires aux comptes

SAINT-HONORE BK&A
Membre de Saint-Honoré Partenaires

PROCOMPTA


Xavier Groslin


Pierre-Alain Barthélémy

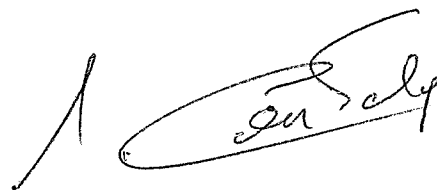
FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET 562 047 605 00349

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER RELATIF AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2017

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis, conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité, ci-joint, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 27 septembre 2018



Alain CANELIER
Directeur Général